

Délibération N° 202605-01**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 8 JUIN 2026**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le huit juin à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Géraldine ROCHETTE ; Claude VIALLE

Procuration(s) :

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Alexandra DA ROCHA

Objet	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2026		
Nomenclature	5-2 <i>fonctionnement des assemblées</i>	Rapporteur	Olivier PIERRE

Vu l'article L2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 27/04/2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		14
Nombre de conseillers représentés		00
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Alexandra DA ROCHA

Le Maire
Christophe PAL


